



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE KAMOURASKA
M.R.C. DE KAMOURASKA

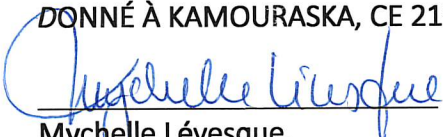
AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Kamouraska que :

1. Lors de la séance extraordinaire tenue le 19 avril dernier, le conseil de la municipalité a adopté le **Règlement N° 2022.04 décrétant une dépense de 451 806,00 \$ et un emprunt de 356 806.00 \$ pour la réalisation de travaux de voirie sur les routes suivantes : Petit-Rang, Route du Cap Taché (secteur verbalisé), chemin Pelletier et la route Lauzier.**
 2. **Avis public est en outre donné** que ce règlement est actuellement déposé au bureau de la greffière-trésorière, au Centre Communautaire situé au 67, avenue Morel à Kamouraska, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures de bureau, c'est-à-dire de 8H30 à 15H30 et ce, du lundi au jeudi et le vendredi de 8H30 à 12H30.
- * Étant donné la pandémie et les mesures sanitaires à appliquer, toute personne intéressée devra contacter le bureau municipal par téléphone, par courriel ou le site Internet de la municipalité afin de faire une demande de consultation.

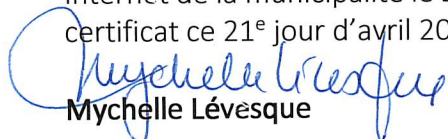
Adoption du règlement le 19 avril 2022.

DONNÉ À KAMOURASKA, CE 21^{er} JOUR DU MOIS D'AVRIL 2022.


Mychelle Lévesque,
Directrice générale &
secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mychelle Lévesque, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Kamouraska, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, soit le tableau d'affichage à l'extérieur du Centre communautaire sis au 67, avenue Morel et sur le site Internet de la municipalité le 21 avril 2022 entre 9H00 et 15H30. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 21^e jour d'avril 2022.


Mychelle Lévesque

